

même des traitements spéciaux à l'égard des exportations. L'application de tous ces programmes nous a apporté, jusqu'à ce jour, des résultats concrets, et parce que justement ces programmes prévoient des prêts à des taux préférentiels, ainsi que des subventions, nous ne pouvons que nous en réjouir.

Toutefois, ces programmes n'avantagent que certaines classes de la société et, pour cette raison, je pense que la motion que je propose peut devenir un complément au système en vigueur, et son application serait plus facile, puisqu'elle n'exige même pas de déboursés.

Même si la majorité des propriétaires canadiens ne contribuent pas à la caisse électorale des vieux partis, j'estime qu'ils ont quand même droit à une certaine protection. Jusqu'ici, à peu près sans jamais riposter, les propriétaires canadiens se sont pliés à tous les fardeaux fiscaux: taxes municipales, taxes scolaires, taxes spéciales, taxes de la communauté urbaine, taxe de vente, et taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Enfin, chaque année la gamme s'allonge, avec le résultat que nous connaissons, c'est-à-dire des coûts de taxes triplés.

Dans la région de Québec, des maisons construites il y a 10 ans, au coût de \$12,000, sont maintenant évaluées à \$19,000 et \$20,000.

Monsieur le président, devant l'impôt, les hommes d'affaires et les grandes sociétés se servent de l'article «dépréciation».

Malheureusement ce n'est pas le cas des propriétaires de maisons unifamiliales, et non seulement il n'est pas question pour un propriétaire de jouer avec la dépréciation de sa maison, mais il est forcé d'accepter les augmentations d'évaluation. Nous sommes témoins que par suite d'évaluations scientifiques les maisons prennent de la valeur en vieillissant.

Au nom de la science, nous assistons à une surenchère de nos propriétés, sous la couverture de la science. Il s'ensuit des résultats intéressants pour la finance, puisqu'à la grandeur du pays, depuis 10 ans, les propriétaires ont vu tripler leurs taxes municipales et scolaires. Les maires de nos villes, qui savent compter, et qui font même preuve d'honnêteté, nous avertissent que les augmentations de taxes que nous avons subies jusqu'à maintenant ne sont que de l'eau de rose et ne sont qu'un début, puisqu'il faut s'attendre à les voir doubler d'ici cinq ans. Ce qui veut dire que le propriétaire qui déboursait \$300 il y a 10 ans, et qui en paie aujourd'hui \$900, doit s'attendre à des factures de \$1,800 en 1980.

Monsieur le président, à moins que des mesures ne soient prises pour corriger le système d'endettements que nous connaissons, système dispendieux et inhumain, nous assisterons à des faillites personnelles.

Les familles incapables de s'acquitter de leurs primes d'assurances, des frais de services municipaux et scolaires, pas plus que de leurs paiements hypothécaires élevés, devront céder leur maison. Le bilan de nos villes et de nos municipalités indique justement une hausse du coût des services publics, il est vrai, mais ces mêmes bilans révèlent également que dans certains cas le service de la dette grignote 40 et parfois 50 p. 100 du budget.

Dans le système actuel, personne ne peut s'attendre à une réduction de cette tranche consacrée à la finance. En effet, un tableau publié par Statistique Canada démontre que les municipalités du Québec qui avaient dépensé \$234,530,000 pour leurs dettes en 1971 ont été forcées de verser \$273,166,000 pour les mêmes services en 1972.

Quant à l'augmentation des services municipaux et scolaires, nous ne pouvons en jeter tout le blâme sur les

### Dégrévement d'impôt

autorités locales, ou encore sur les autorités régionales, parce que, malheureusement, elles aussi sont à la merci du système. Ce n'est pas un secret pour personne que pour aider au développement des municipalités, le Parti Crédit Social du Canada propose depuis longtemps que des prêts à faible taux d'intérêt soient consentis aux provinces, qui pourraient distribuer ces crédits en proportion des besoins, et selon les conditions de leur choix, aux municipalités ou aux commissions scolaires.

Mais en attendant l'application de ces mesures, nos administrateurs sont aux prises avec les nombreux problèmes qui s'accroissent chaque année, n'ayant pas d'autres moyens, pour boucler leur budget, que d'augmenter les taxes, ou encore de multiplier les emprunts. Mais justement parce que certaines villes sont endettées jusqu'au cou, nous assistons trop souvent à des augmentations de taxes. Et jusqu'à maintenant, les propriétaires ont réussi à tenir le coup, soit en empruntant, à droite et à gauche, ou encore parce que l'homme ou la femme sont avantagés tous deux par une source de revenus, ou que le chef de famille a récemment réussi à obtenir une augmentation de salaire.

Mais combien de temps, monsieur le président, les propriétaires pourront-ils résister aux surcharges de taxes? Que doit-on penser également du sort des retraités à revenu fixe et d'un grand nombre de propriétaires qui doivent se contenter de faibles salaires?

Il est exact que certains travailleurs se voient accorder chaque année une petite augmentation, mais étant donné que les salaires montent par l'escalier pendant que les taxes grimpent par l'ascenseur, on admettra avec moi que ces augmentations sont loin de répondre aux exigences des responsabilités des chefs de famille. Nous reconnaissons que le gouvernement canadien a multiplié ses activités en matière d'habitation. Le gouvernement canadien a multiplié également les fonds mis à la disposition des provinces à des fins de construction résidentielle. On sait que les prêts consentis pour la construction de maisons neuves peuvent atteindre 90 p. 100 de leur valeur d'emprunt, si le montant initial est de \$20,000 et 80 p. 100, pour le reste, jusqu'à concurrence de \$25,000. Mais à la suite de la hausse des taux d'intérêt, nous sommes témoins du fait qu'un grand nombre de futurs propriétaires ont dû abandonner leur projet et particulièrement au Québec, où la crise du logement existe toujours. De plus, il est important de se souvenir du fait que le Québec est aussi la province des locataires.

● (1610)

Un document de Statistique Canada, déposé à la Chambre au printemps de 1971, nous apprend par exemple que le Québec comptait, en 1970, 48 p. 100 de locataires et 52 p. 100 de propriétaires. Ces chiffres des plus révélateurs sont inquiétants. On se demande, monsieur le président, si le gouvernement canadien ne travaillerait pas un peu à établir un système socialiste chez nous, où tout le monde deviendrait locataire.

Si tel est le but du gouvernement, monsieur le président, je pense que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) peut se rassurer et conclure qu'il est sur la bonne voie en comparant certains chiffres: il pourrait même fixer le jour de sa victoire. Justement, les documents que j'ai mentionnés il y a un moment, documents qui avaient été déposés à la Chambre à l'époque, à la demande de l'honorable député de Compton, révèlent aussi qu'en 1966 il y avait dans le Québec 57.9 p. 100 de «possédants», contre 42.1 p. 100 de locataires, ce qui signifie que les propriétaires